



SORTIE CULTURELLE

DEMANDE D'INSCRIPTION

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM (en majuscule) :

PRENOM :

ADHERENT : OUI NON

Tél

Email

LA SORTIE

INTITULE :

Merci de noter le titre indiqué sur le dépliant informatif

DATE(S) :

Lorsque plusieurs dates sont proposées pour la même sortie, veuillez les prioriser si nécessaire

Si la sortie comporte une ou plusieurs nuitées (mention obligatoire) :

Je souhaite une chambre single (supplément chambre individuelle à ma charge)

Je souhaite une chambre double avec :

1 grand lit

2 lits simples (twin)

Afin de faciliter l'enregistrement à l'hôtel, merci de préciser l'identité de la personne concernée

Nom/Prénom :

PARTICIPATION FINANCIERE : (1 chèque par personne et par sortie)

Je joins à la demande un chèque libellé à l'ordre de l'Institut du temps libre d'un montant de€

Attention ! La participation à la sortie sera **validée lors de la réception du chèque**. Il peut être :

- adressé par voie postale au siège de l'Association
- remis à un Administrateur lors d'une conférence

Un virement bancaire peut également être accepté : contacter l'ITL préalablement

Merci de remplir un imprimé par personne et par sortie, à adresser par :

mail à : contact@institutdutempslibre.fr

courrier postal à : ITL « sorties culturelles »
11 rue des Saulées
63400 CHAMALIERES

INFORMATIONS

Les informations communiquées sont confidentielles ; elles sont destinées uniquement à l'organisation de la sortie.

La participation à la sortie sera confirmée par un mail de l'ITL à la réception du paiement.

Une liste d'attente peut être constituée ; en cas de désistement, il sera fait appel aux adhérents de la liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des demandes, expressément formulées par écrit.

1- Désistement du participant

Le participant doit informer l'ITL de son indisponibilité par mail ou téléphone **au minimum** 24H avant la date prévue de la sortie ; il peut proposer un remplaçant (adhérent ou non) qu'il aura préalablement sollicité.

Si le désistement annoncé suffisamment tôt, permet de proposer la sortie à un adhérent figurant sur la liste d'attente ou au remplaçant désigné par l'adhérent lui-même, son chèque de participation sera détruit.

En cas d'indisponibilité de dernière minute (signalée ou non) ou d'impossibilité de remplacement, la participation financière de l'adhérent sera encaissée par l'ITL.

2- Annulation de la sortie

En cas d'annulation de la sortie pour quelque motif que ce soit, les adhérents sont informés dès que possible par mail ou téléphone et les chèques de participation sont détruits.

Date de la demande :

Signature du participant